



FLORENT,

lumière de l'autre rive

BULLETIN D'INSCRIPTION 2024/2025

Nom _____ Prénom _____
Date et lieu de naissance _____
Société _____ Profession _____
E-mail _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Téléphone fixe _____ Téléphone portable _____

<input type="checkbox"/> Parrainage scolaire pour l'année scolaire 2024/2025	
... un enfant	<input type="checkbox"/> 75 € *
... deux enfants	<input type="checkbox"/> 138 € *
... trois enfants	<input type="checkbox"/> 201 € *
Si renouvellement, nom de(s) enfant(s) _____	
<input type="checkbox"/> Projet global (adduction d'eau, riz nécessaire, etc.)	<input type="checkbox"/> 75 € *
* adhésion de 12 € incluse	
<input type="checkbox"/> Don libre à l'association (hors parrainage) :	<input type="checkbox"/> €
<hr/>	
<input type="checkbox"/> Don riz 50 kg	<input type="checkbox"/> 32 € //
<input type="checkbox"/> Don riz 50 kg + denrées	<input type="checkbox"/> 37 € //
<input type="checkbox"/> Don alimentaire libre	<input type="checkbox"/> €

Montant total versé à l'association ** : €

Mode de règlement : espèces virement chèque (à l'ordre de FLORENT)

** Les sommes versées sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de 75 % dans la limite de **1 000 €** (pour 2024) et au-delà à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable. **Exemple : pour 75 € versés, après réduction d'impôts reste à charge 18.75 € ; pour 138 € versés, après réduction d'impôts reste à charge 34.50 €** (art. 200 du CGI). Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, la déduction fiscale est égale à 60 % du montant du don dans la limite de 5‰ (cinq pour mille) du chiffre d'affaires annuel (art. 238 bis du CGI).

↓ CADRE RÉSERVÉ À L'ASSOCIATION ↓

Fichier filleuls		Photo envoyée	
RG n°		RF envoyé	
Dons supplémentaires en cours d'année			
Date			
Montant			
Mode			
RG n°			

Le _____

Signature